



TABLE RONDE EMPLOI FRET DU 28 OCTOBRE 2019

AU MENU : RÉDUCTION DES EFFECTIFS, MOBILITÉ ACCRUE ET POLYVALENCE

Cette table ronde s'est tenue à la demande de la CGT, l'objectif étant d'avoir une situation claire de l'emploi à FRET SNCF mais aussi une vision sur le futur de FRET. Malheureusement, cette table ronde s'est vite transformée en présentation d'un bilan social intermédiaire tant les approximations de la Direction sur l'avenir sont importantes.

Au 31 août 2019, les effectifs disponibles de FRET s'élevaient à 5287, auxquels il faut ajouter 199 agents détachés et 185 agents mis à disposition d'autres entreprises. L'objectif affiché est clair : réduction de 20 % des effectifs d'ici à 2023. Ainsi, la recette de FRET pour redresser l'activité reste la même, supprimer l'emploi. La CGT a souligné l'incohérence de la Direction qui prétend vouloir développer l'activité.

Sur les postes concernés, aucune vision claire, juste un objectif de baisse des effectifs. La délégation a une nouvelle fois dénoncé cette politique destructrice de l'activité, ainsi que les souffrances au travail générées par la multitude de restructurations subies par les agents. La situation est d'autant plus préoccupante qu'à ce jour, 195 agents sont sans poste, auxquels devraient s'ajouter 60 autres agents suite à la suppression des Directions Fret d'ici la fin d'année.

La CGT a demandé à ce que soient fournis les Cadres d'Organisation des établissements, là encore la Direction est dans l'incapacité de les fournir. Comment alors croire en la crédibilité du projet d'entreprise ? La Direction s'est toutefois engagée à les fournir début 2020. Le scepticisme reste de rigueur.

Pour atteindre ses objectifs, la Direction compte pour partie sur les départs de l'entreprise non remplacés, retraites, mobilités vers le groupe, démissions...

La Direction annonce une situation de l'emploi compliquée, certains sites étant en sureffectif et d'autres en sous-effectif. La mobilité forcée sera la nouvelle règle, les recrutements externes seront très limités, les agents subiront les mutations là où il y a des besoins. De plus, une clause de mobilité sera ajoutée au contrat de travail des futurs embauchés.

L'autre objectif voulu par l'entreprise est la polyvalence. Elle annonce vouloir faire évoluer les emplois dans ce sens. Là encore, la CGT dénonce cette course à la productivité qui se fait sur le dos des agents, au détriment de leurs conditions de travail et une mise en péril de la sécurité.

Concernant les intérimaires, la CGT a mis en garde la Direction sur le recours abusif à l'intérim sous couvert de formation, alors que ces agents occupent seuls des postes du CO. Pour la CGT, ces agents doivent être recrutés au sein de l'entreprise.

Concernant les agents mis à disposition d'autres entreprises (MAD), alors qu'il avait été annoncé en commission Formation la fin des MAD, la direction rétropédale et annonce que les MAD seront maintenues, toutefois, le délai pour réintégrer Fret passera de 3 à 12 mois.



Depuis plusieurs mois, le chiffre d'affaires de FRET SNCF est en baisse, avec des pertes de marchés importantes, FRET paye également son hyper concentration sur les gros chargeurs comme Arcelor Mittal aujourd'hui en difficulté face à la concurrence étrangère. La filialisation de Fret va gravement mettre en péril son avenir.

Exigeons une autre politique, un réel développement de l'activité, refusons la filialisation de Fret, synonyme de condamnation.

D'autres solutions sont possibles :

- Le développement des voies des ports concomitamment au développement des ports français ;
- Le développement de la logistique urbaine (cross dock, hôtels logistiques...) ;
- Le retour progressif du wagon isolé ;
- Le décloisonnement du transport de marchandises pour la mutualisation des moyens humains et matériels de production ferroviaire : une SNCF intégrée.

Exigeons ensemble le développement du transport de marchandises par le fer avec la SNCF, entreprise intégrée publique de service public au service de la Nation.

